



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 8 mars 2023

### **Journée internationale des droits des femmes 8 mars 2023**

Le thème 2023 est « Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes ».

#### **Les parcours Filles - Garçons en chiffres**

À l'occasion du 8 mars, la Région académique Hauts-de-France publie tous les deux ans une série d'infographies et de graphiques des données statistiques sur les parcours comparés des filles et des garçons. Ce livret met en exergue les particularités des parcours pour les filles et les garçons, en termes de réussite, d'orientation et de poursuite d'études.

[Consulter la rubrique statistique du site académique](#)

#### **Projet en établissement scolaire : le lycée Beaupré d'Haubourdin**

Dans le cadre du baccalauréat, les élèves de la spécialité arts plastiques, doivent réfléchir et réaliser un projet artistique, présenté lors d'une épreuve orale en fin d'année. Pour cet exercice, les élèves sont libres de présenter un dessin, une peinture, une sculpture, une photo, une vidéo ou de réaliser une performance. C'est dans ce cadre qu'Eléa, élève de terminale, au lycée Beaupré a réalisé une œuvre, véritable hommage au portrait de David, mais également aux femmes qui ont marqué notre histoire : Rosa Parks, Simone Veil et Frida Khalo.

[Lire l'article et voir la vidéo](#)

**Contact presse**  
**Rectorat de l'académie de Lille**  
**Service communication**

Olivia Gosset  
Tél : 03 20 15 60 92  
Mél : ce.communication@ac-lille.fr

144, rue de Bavay  
59000 Lille

## L'académie s'engage pour ses élèves

### ▪ Des actions pour promouvoir l'égalité

A cette occasion, les écoles, les collèges et les lycées sont invités à organiser un temps fort de mobilisation et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité. Ils sont à ce titre, incités à nouer des partenariats, notamment avec des acteurs du monde économique et professionnel ou du secteur associatif, pour développer des projets éducatifs autour de l'égalité.

« Le code de l'éducation rappelle que **la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire**. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la **constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel**. »

### ▪ Le label Égalité filles-garçons

Le label Égalité filles-garçons représente un outil privilégié pour offrir une meilleure lisibilité interne et externe aux actions engagées ou projetées au sein de l'établissement.

L'obtention de ce label est une démarche volontaire concernant pour l'instant les collèges et les lycées, progressive et qui s'inscrit dans le temps.

3 niveaux de labellisation sont proposés :

- Le niveau 1 reconnaît un engagement de l'établissement scolaire ;
- Le niveau 2 marque l'approfondissement de la démarche ;
- Le niveau 3 atteste d'une expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative.

A ce jour, ce sont 10 dossiers labellisés dans l'académie de Lille.

### ▪ Diffuser la culture de l'égalité dès le plus jeune âge

La lutte contre les violences sexuelles à l'École est un enjeu fort du système éducatif porté par l'ensemble de la communauté éducative.

Un enseignant ou toute autre personne occupant une fonction dans l'enceinte scolaire, dépositaire d'une présomption de violences sexuelles, a obligation de porter secours et de signaler la situation à des fins de protection :

« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur » (article 40 du code de procédure pénale).

A noter également que chaque établissement scolaire dispose d'un référent Egalité et des formations à la déconstruction des préjugés et à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles sont disponibles.

### ▪ Des outils de prévention contre le harcèlement sexiste à l'École

Un vademecum « Violences sexuelles intrafamiliales : comprendre, prévenir, repérer et agir »  
La page éducol dédiée à la prévention du harcèlement entre élèves propose des éléments de compréhension sur le cybersexisme et le sexting non consenti / revenge porn ainsi que des ressources pour agir  
Le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement », intègre deux prix spéciaux sur le sujet du harcèlement sexiste et sexuel. Les lauréats et des ressources sont disponibles sur le site « Non au harcèlement ».

Un numéro vert, le 30 20, est mis à la disposition des élèves victimes de harcèlement, des parents d'élèves et des professionnels par l'Éducation nationale.

Le 3018 pour les jeunes victimes de violences numériques, dont le cyberharcèlement, et leurs parents. Il permet notamment d'accompagner les victimes et d'intervenir auprès des réseaux sociaux pour supprimer un contenu illégal en quelques heures.

## L'académie s'engage pour ses personnels

- [Plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes](#)

**Renforcer la qualité au travail est un axe fort de la feuille de route RH de notre académie**, c'est un enjeu majeur pour concilier à la fois la nécessaire amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels et la qualité du service public de l'Éducation nationale.

Le plan académique 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a pour objectif de décliner les mesures du plan national en s'adaptant au contexte de notre académie et aux enjeux territoriaux spécifiques dans le cadre d'un dialogue social renforcé.

Il est structuré en 5 axes conformes aux prescriptions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la fonction publique.

Il s'appuie en particulier sur le rapport de situation comparée établi au niveau académique à partir d'indicateurs sexués, base de mesure des inégalités, d'analyse de la situation des femmes et des hommes au sein de notre académie et de définition d'actions à mener visant à les supprimer :

- Faire progresser la part des femmes aux postes à forte responsabilité ;
- Mieux prévenir les stéréotypes de genre à tous les niveaux du recrutement ;
- Sécuriser le déploiement du dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes ;
- Améliorer de la qualité de vie au travail par une meilleure conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

- [Une ligne d'écoute pour les violences sexistes et sexuelles](#)

La ligne d'écoute et d'orientation du dispositif contre les violences sexistes et sexuelles est active à compter du 5 septembre.

Dans le cadre du plan pour l'égalité professionnelle, le dispositif académique de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence (dont les actes de violences sexistes et sexuelles), de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes et une ligne d'écoute et d'orientation sont mis en place.

Ils contribuent à la prévention des risques psycho-sociaux et marquent l'engagement de l'académie dans la lutte contre tout acte de violence ou de discrimination.

Une équipe reste à l'écoute des personnels par téléphone au 03 20 15 66 00 (le lundi et le mercredi de 14h à 17h30, hors périodes de vacances scolaires) et par le biais d'un [formulaire de contact](#)